

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES TARIFS

CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Redevances applicables à compter du 1^{er} septembre 2020

Redevances sont en € TTC (Taux de TVA appliqué est de 20 %).

Site : Centre Sportif de Fontainieu, 75 chemin de Fontainieu, 13014 Marseille

1. REDEVANCES D'OCCUPATION DES LOCAUX DU CENTRE ET DES ESPACES DEDIES A LA PRATIQUE SPORTIVE

1.1. REGLES D'APPLICATION DES TARIFS

- **Catégorie des associations :**

Les associations sont classées en 3 catégories selon le tableau si dessous

		Total des recettes inscrites au compte de résultat (en € HT)
Associations	Catégorie 1	0 à 15 000 €
	Catégorie 2	15 001 € à 50 000 €
	Catégorie 3	> 50 001 €

- **La gratuité de l'occupation est accordée pour :**

- Les associations, les services des collectivités territoriales et de l'Etat ainsi que les structures à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général en mettant gratuitement leurs ressources au service du public
 - *dans la limite de 3 heures par jour (information, accompagnement, conseil, méthodologie de projet, remobilisation) ou,
 - *dans le cadre d'une manifestation sportive, sociale ou culturelle qui serait organisée sur le site du Centre Sportif de Fontainieu (cette gratuité est valable une fois dans l'année pour le même demandeur).
- Les associations de catégorie 1 (compte d'exploitation inférieur à 15 000 euros) qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
- Temporairement, les salles de formation et d'activités de la bastide haute, si les conditions de sécurité le permettent. Dans ce contexte, ces espaces ne seront mis à disposition qu'en cas d'indisponibilité des autres salles de formation.
- Tout projet spécifique à l'initiative du Centre Sportif de Fontainieu et intégrant la stratégie définie par la Métropole. Ce projet sera mené en partenariat avec des structures associatives pour le développement d'une nouvelle activité ou d'un nouvel équipement, tel que l'espace de glisse urbaine. L'application de cette gratuité sera limitée à un an maximum avec une durée précisée dans la convention.

- **Toute heure commencée est due ;**
- **Pour toute heure consécutive à une occupation, le tarif « heure supplémentaire » est appliqué ;**
- **Pour toute heure non consécutive, dans le cadre d'une nouvelle occupation dans la semaine, le tarif « heure supplémentaire » est appliqué avec une décote de 15 % ;**
- **Les tarifs dits « annuels » sont appliqués pour la période allant du 1^{er} septembre de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Les tarifs mensuels sont appliqués pour toute occupation intervenant durant la période estivale (juillet et août) ;**

- **Pour organiser une manifestation, chaque association ou structure à but non lucratif qui en émettra la demande, occupant des locaux ou des espaces dédiés à la pratique sportive de manière, mensuelle ou annuelle, se verra mettre à disposition à titre gracieux des locaux ou des espaces, une fois dans l'année, suivant les disponibilités du Centre Sportif de Fontainieu.**
- **La convention d'occupation relative à l'organisation de manifestations, séminaires, formations, stages précisera les horaires. Tout dépassement horaire sera facturé à hauteur de 150 € par journée concernée.**
- **Une tarification spécifique à l'occupation annuelle et à l'occupation dans le cadre de l'organisation de manifestation est établie pour les établissements scolaires, leurs associations sportives et les structures rattachées à ces établissements. Toutes ces entités occupant à l'année, une des installations sportives du Centre Sportif de Fontainieu, auront la possibilité de bénéficier également de la gratuité de l'occupation pour l'organisation de leur première manifestation.**

1.2. OCCUPATION DE LOCAUX POUR SESSIONS DE FORMATION

Les créneaux horaires d'occupation accordés seront fixés dans le cadre de la convention d'occupation.

	Tarifs d'occupation des salles de formation							Tarifs PACK : occupation de salles avec utilisation d'équipements sportifs*					
	Associations				Structures non associatives			Associations catégories 2 et 3			Structures non associatives		
	Catégorie	Catégorie 2		Catégorie 3									
		1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	journée	1 semaine	1 mois	journée	1 semaine	1 mois
Bureau ou salle pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes	Gratuit	10 €	20 €	15 €	30 €	15 €	30 €	50 €	120 €	360 €	65 €	160 €	480 €
Salle pouvant accueillir au moins 20 personnes	Gratuit	15 €	30 €	20 €	40 €	60 €	80 €	65 €	150 €	450 €	80 €	200 €	600 €

* Les équipements sportifs concernés seront listés dans la convention d'occupation et suivant les disponibilités.

1.3. OCCUPATION DE LOCAUX POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITES OU POUR DES REUNIONS

Les créneaux horaires d'occupation accordés seront fixés dans le cadre de la convention d'occupation.

	Tarifs d'occupation ponctuelle				Tarifs mensuels d'occupation							
	1 heure				1 heure/ semaine				1 heure supplémentaire/ semaine			
	Associations			Structures non associatives	Associations			Structures non associatives	Associations			Structures non associatives
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	
Bureau ou salle pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes	Gratuit	5 €/h	6 €/h	12 €/h	Gratuit	15 €/mois	20 €/mois	40 €/mois	Gratuit	10 €/mois	12 €/mois	24 €/mois
Salle pouvant accueillir au moins 20 personnes	Gratuit	7 €/h	8 €/h	16 €/h	Gratuit	22 €/mois	25 €/mois	50 €/mois	Gratuit	14 €/mois	16 €/mois	32 €/mois

Tarifs annuels d'occupation								
	1 heure/ semaine				1 heure supplémentaire/ semaine			
	Associations			Structures non associatives	Associations			Structures non associatives
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3		Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	
Bureau ou salle pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes	Gratuit	125 €/an	160 €/an	320 €/an	Gratuit	80 €/an	100 €/an	220 €/an
Salle pouvant accueillir au moins 20 personnes	Gratuit	175 €/an	200 €/an	400 €/an	Gratuit	105 €/an	120 €/an	240 €/an

1.4. OCCUPATION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS PAR DES ASSOCIATIONS

Ces locaux seront affectés pour une période déterminée après conventionnement effectué auprès du Centre Sportif de Fontainieu.

- **Occupation annuelle de locaux administratifs**

Ces locaux seront affectés exclusivement à une association.

	Catégorie 1	Catégories 2 et 3
Tarifs annuels	50 €/m ² /an	110 €/m ² /an

- Occupation ponctuelle d'espaces

Tarifs pour l'occupation de postes de travail		
Association de catégorie 1, 2 et 3		
	Occupation Mensuelle	Carnet de 10 Tickets demi-journée
Poste de travail dans un espace cloisonné		40 €
Poste de travail dans un espace non cloisonné	100 €	25 €

- Les tickets de « ½ journée » achetés seront valables durant 1 an à compter de la date d'acquisition.
- Les tickets n'ayant pas été utilisés ne feront pas l'objet d'un remboursement et ne seront pas reportés sur la saison suivante.
- Pour l'utilisation des salles, une demande de réservation devra être effectuée auprès du Centre Sportif de Fontainieu et l'occupation sera accordée en fonction des disponibilités des bureaux.
- Les espaces de travail pourront être occupés tous les jours de semaine (hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles déterminés par le Centre Sportif). Les horaires d'occupation seront définis dans le cadre de la convention d'occupation.
- Une majoration de 50 % des tarifs établis sera appliquée à toute structure non associative qui souhaiterait occuper ces espaces de travail.

1.5. OCCUPATION DES ESPACES DEDIES A LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, LEURS ASSOCIATIONS SPORTIVES ET LES STRUCTURES RATTACHEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les créneaux horaires d'occupation accordés seront fixés dans le cadre de la convention d'occupation.

Ces tarifs s'appliquent aux :

- Établissements publics et privés, primaires, secondaires et d'enseignements supérieurs
- Associations sportives de ces établissements
- Structures rattachées aux établissements, comme notamment, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

- **Occupation annuelle**

Tarif annuel par établissement, association sportive ou structure rattachée	200 €/an
--	----------

- **Occupation dans le cadre d'organisation de manifestation**

- a) Entités occupant à l'année une des installations sportives du Centre Sportif de Fontainieu

Pour rappel, toutes ces entités occupant à l'année, une des installations sportives du Centre Sportif de Fontainieu, auront la possibilité de bénéficier également de la gratuité de l'occupation pour l'organisation de leur première manifestation (cf. paragraphe 1.1 Règles d'application des tarifs).

Tarif pour la 1^{ère} manifestation	Gratuité
Tarif pour une manifestation supplémentaire	50 €/ manifestation
Forfait Pack 5 à 8 manifestations /an	200 €/ an
Tarif manifestation supplémentaire au-delà de 8 manifestations	30 €/ manifestation
Stage sportif 4 jours	100 €
Stage sportif 5 jours	120 €

Un tarif unique sera appliqué quelle que soit la durée de la manifestation (1/2 journée ou journée).

b) Autres entités

Tarif pour une manifestation	100 €/ manifestation
Forfait Pack 4 à 8 manifestations /an	250 €/ an
Tarif manifestation supplémentaire au-delà de 8 manifestations	50 €/ manifestation
Stage sportif 4 jours	200 €
Stage sportif 5 jours	250 €

Un tarif unique sera appliqué quelle que soit la durée de la manifestation (1/2 journée ou journée).

1.6. OCCUPATION DES ESPACES DEDIES A LA PRATIQUE SPORTIVE

Les créneaux horaires d'occupation accordés seront fixés dans le cadre de la convention d'occupation.

Equipements	Tarifs d'occupation ponctuelle				
	1 heure			A la semaine	
	Associations		Structures non associatives	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives
Catégorie 1	Catégories 2 et 3				
Terrain de foot	Gratuit	8 €/h	16 €/h	150 €	300 €
Demi-terrain	Gratuit	6 €/h	12 €/h	100 €	200 €
Terrain Multisports	Gratuit	3 €/h	6 €/h	50 €	100 €
Terrain de Beach	Gratuit	5 €/h	10 €/h	80 €	160 €
Mur d'escalade	Gratuit	5 €/h	10 €/h	80 €	160 €
Espace Glisse : Skate Park* / terrain VTT	Gratuit	5 €/h	10 €/h	80 €	160 €
Salle d'activité gymnique et de danse	Gratuit	5 €/h	10 €/h	80 €	160 €

* La réservation d'un des espaces du skate park ou de la totalité du skate park sera à préciser dans la convention : partie bowl, partie "skate loisirs" ou la totalité de l'espace

Equipements	Tarifs mensuels d'occupation			
	Jusqu'à 1 h d'entraînement / semaine		L'heure supplémentaire d'entraînement / semaine	
	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives
Terrain de foot	25 €/mois	50 €/mois	16 €/mois	32 €/mois
Demi-terrain	20 €/mois	40 €/mois	12 €/mois	24 €/mois
Terrain Multisports	10 €/mois	20 €/mois	6 €/mois	12 €/mois
Terrain de beach	18 €/mois	36 €/mois	10 €/mois	20 €/mois
Mur d'escalade	18 €/mois	36 €/mois	10 €/mois	20 €/mois
Espace Glisse : Skate Park* / terrain VTT	18 €/mois	36 €/mois	10 €/mois	20 €/mois
Salle d'activité gymnique et de danse	18 €/mois	36 €/mois	10 €/mois	20 €/mois

* La réservation d'un des espaces du skate park ou de la totalité du skate park sera à préciser dans la convention : partie bowl, partie "skate loisirs" ou la totalité de l'espace

Equipements	Tarifs annuels d'occupation					
	Jusqu'à 1 h d'entraînement / semaine		1/2 heure complémentaire ** / semaine		L'heure supplémentaire d'entraînement / semaine**	
	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives	Associations catégories 2 et 3	Structures non associatives
Terrain de foot	200 €/an	400 €/an	60 €/an	120 €/an	120 €/an	240 €/an
Demi-terrain	160 €/an	320 €/an	50 €/an	110 €/an	100 €/an	220 €/an
Terrain Multisports	80 €/an	160 €/an	25 €/an	50 €/an	50 €/an	100 €/an
Terrain de beach	150 €/an	300 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an
Mur d'escalade	150 €/an	300 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an
Espace Glisse : Skate Park* / terrain VTT	150 €/an	300 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an
Salle d'activité gymnique et de danse	150 €/an	300 €/an	50 €/an	100 €/an	100 €/an	200 €/an

* La réservation d'un des espaces du skate park ou de la totalité du skate park sera à préciser dans la convention d'occupation : partie bowl, partie "skate loisirs" ou la totalité de l'espace, en fonction des disponibilités et des contraintes d'exploitation.

** Cette 1/2 heure ou heure complémentaire suit la première heure d'entraînement réservée

1.7. OCCUPATION DES ESPACES ET DES LOCAUX DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

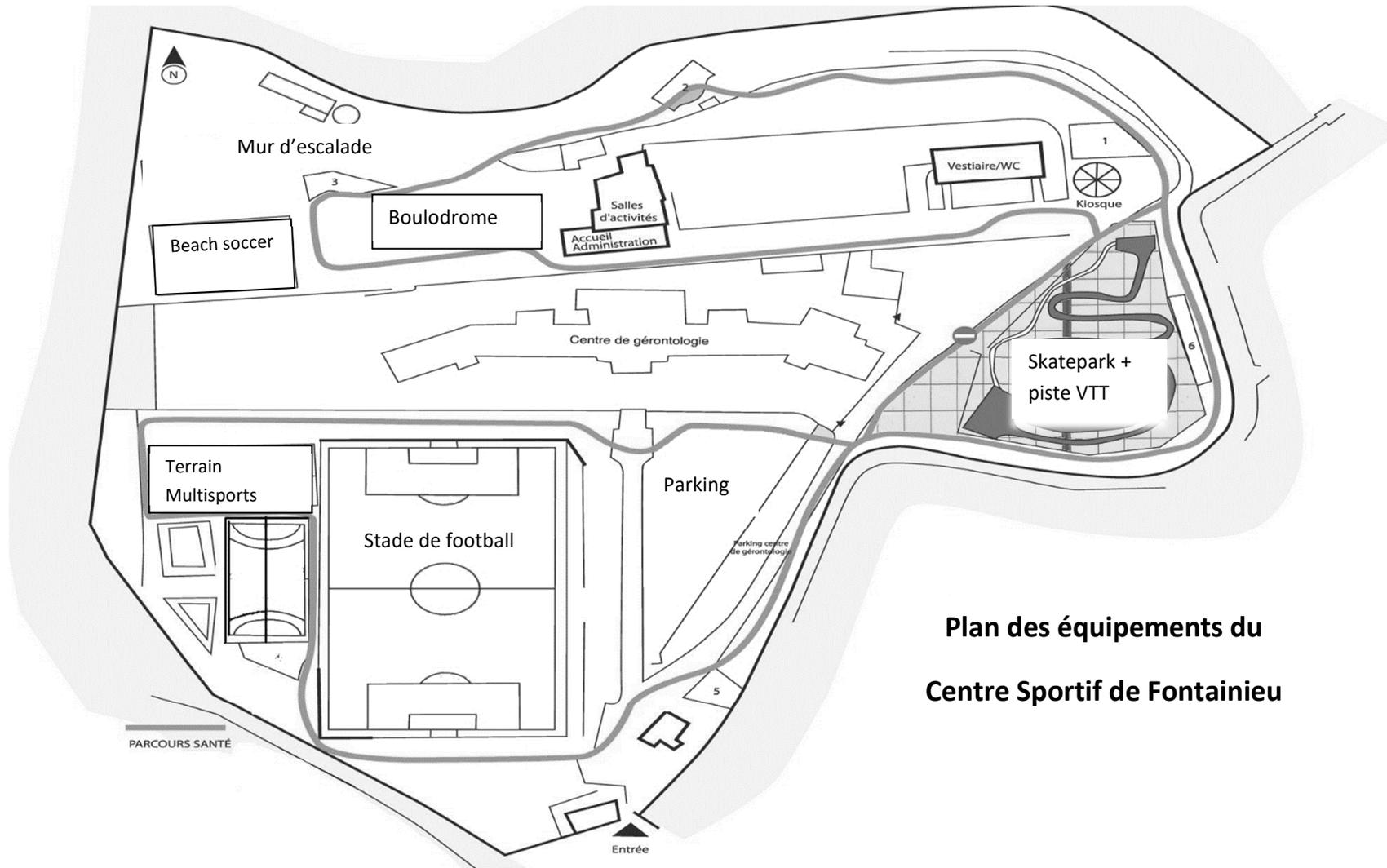
Les créneaux horaires d'occupation accordés seront fixés dans le cadre de la convention d'occupation.

	Associations		Structures non associatives		
	Catégorie 1	Catégories 2 et 3		1/2 journée	journée
		1/2 journée	journée		
Equipements sportifs					
Stade de foot*	Gratuit	80 €	150 €	100 €	200 €
Beach soccer*		50 €	100 €	100 €	200 €
Skatepark*		80 €	150 €	100 €	200 €
Mur d'escalade		15 €	30 €	50 €	100 €
Terrain multisports		10 €	20 €	15 €	30 €
VTT, pétanque		10 €	20 €	15 €	30 €

* Un abattement de 30% sera appliqué pour la réservation de tout équipement supplémentaire

	Associations			Structures non associatives	
	Catégorie 1	Catégories 2 et 3		1/2 journée	journée
		1/2 journée	journée		
Espaces verts **					
Manifestation accueillant jusqu'à 200 personnes	Gratuit	40 €		80 €	
Manifestation accueillant plus de 200 personnes	Gratuit	80 €		100 €	
Site complet (équipements sportifs avec ou non une partie des espaces verts)	Gratuit	500 €		1 500 €	
Emplacement restauration rapide (food truck, stand...)	Gratuit	50 €		100€	
Emplacement pour un stand partenaire privé	Gratuit	Gratuit		50€	

** Cette tarification est appliquée seulement dans le cadre de l'organisation de manifestation utilisant exclusivement les espaces verts sans réservation d'équipements



**Plan des équipements du
Centre Sportif de Fontainieu**

2. FORFAIT LOCATION DE MATERIELS

2.1. REGLES D'APPLICATION DES TARIFS

Un chèque de caution devra être remis par l'utilisateur pour toute location de matériels.

2.2. LOCATION DE MATERIELS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Matériels	Location de matériels	
	1/2 journée ou journée	
	Associations	Structures non associatives
10 tables + 20 bancs	30 €	60 €
1 tente	30 €	60 €
1 tente supplémentaire	15 €	30 €

2.3. LOCATION DE MATERIELS SPORTIFS

a) Associations à but non lucratif

Associations catégories 1, 2 et 3	1 heure	Pack pour stage / 1 semaine	Mensuel Forfait deux heures /semaine	Trimestriel 2h/sem	Annuel 2h/sem
Forfait jusqu'à 10 vélos (VTT ou BMX)	15 €	80 €	100	120	300
Forfait 11 à 15 vélos (VTT ou BMX)	20 €	105 €	130	150	380
Pack matériel mur d'escalade (cordes, baudriers, dégaines, casques) jusqu'à 20 personnes maximum	10 €	60 €	80	100	250
Pack Skates / trottinettes jusqu'à 20 personnes	15 €	80 €	100	120	300
Pack matériel multi-sports		130 €			

b) Structures non associatives

Structures non associatives	1 heure	Tarif journée*	Tarif semaine*	Tarif 2h/sem à l'année
Forfait jusqu'à 10 vélos (VTT ou BMX)	30 €	60 €	120 €	400 €
Forfait 11 à 15 vélos (VTT ou BMX)	40 €	80 €	160 €	500 €
Pack matériel mur d'escalade (cordes, baudriers, dégaines, casques) jusqu'à 20 personnes maximum	20 €	40 €	80 €	300 €
Pack Skates / trottinettes jusqu'à 20 personnes	30 €	60 €	120 €	400 €
Pack matériel multi-sports			200 €	

* Le tarif s'applique également à l'organisation de séminaires et l'utilisation des salles de formation

c) Etablissements scolaires et structures rattachées

Etablissements scolaires et structures rattachées	Manifestation (1/2 journée ou journée)	Semaine à 4 jours	Semaine à 5 jours
Pack tous matériels	30 €	50 €	50 €

3. FORFAIT STAGES SPORTIFS ORGANISES PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE

3.1. REGLES D'APPLICATION DES TARIFS

- **Les stages sportifs sont organisés par le centre sportif de Fontainieu**
- **Les stages sont destinés aux enfants âgés de 4 à 17 ans et/ou jeunes adultes présentant un handicap mental ou psychique**
- **La capacité maximale du centre sportif est de 100 enfants par stage.**

3.2. TARIFS DES STAGES SPORTIFS

	Tarifs	Pour 1/2 journée	Pour 1 journée	Pour 1 semaine
Centre social	Pour 12 enfants	80 €	120 €	450 €
Particulier	Pour 1 enfant	10 €	20 €	90 €
	Pour 1 enfant supplémentaire d'une même fratrie	8 €	15 €	70 €